



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

DÉCLARATION D'ACCUEIL

d'un chat ou d'un chien errant, perdu, abandonné ou en accueil temporaire
(utile à la demande de prime pour le remboursement des frais liés à l'aide de chats et chiens en
accueil temporaire, errants, perdus ou abandonnés)

JE SOUSIGNÉ,

PRÉNOM : NOM :

ADRESSE :

.....

TÉLÉPHONE : GSM :

E-MAIL :

DÉCLARE ACCUEILLIR À LA DATE DU

ANIMAL :	SITUATION DE L'ANIMAL :
<input type="checkbox"/> Chat <input type="checkbox"/> Chien	<input type="checkbox"/> errant <input type="checkbox"/> perdu <input type="checkbox"/> abandonné <input type="checkbox"/> accueil temporaire

Fait à Watermael-Boitsfort, le

Signature de l'accueillant :

PIECES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À LA DEMANDE

1. Une copie de la carte d'identité du demandeur.
2. Une photo de l'animal et toute pièce qui justifie l'état perdu, errant ou abandonné de l'animal.

La déclaration doit être remise à :

Commune de Watermael-Boitsfort
Service Environnement (cellule Bien-Être animal)
place Antoine Gilson n°2
1170 Bruxelles

Avec le soutien de

